



Il est impératif que l'année de comptabilité N+1 soit créée sur **TOUTES LES ENTITES** (Commune, Syndicat des eaux, Caisse des écoles, CCAS ...).

Si vous n'avez pas créé vos années de comptabilité N+1, reportez vous au document «**HOL-GF-Créer l'exercice N+1 en comptabilité**».

Rattacher l'exercice comptable N+1 dans la gestion des biens

Ouvrir votre logiciel « **Gestion des biens/Inventaire** »

- 1 Répondez <Oui> à la question « *Un nouvel exercice pour l'année N+1 a été créé en compta. Voulez-vous utiliser cet exercice et mettre à jour les paramètres généraux ?* ».



Si vous avez cliqué sur <Non>, parce que vous avez besoin dans le cadre de la journée complémentaire de passer des écritures sur N, vous pouvez toujours revenir dans les paramètres généraux pour sélectionner l'année N+1.



(Paramètres) (Généralités)

- 1 Sélectionnez l'année.
- 2 Cliquez sur <Valider>.

